

La norme NF X 50-842 «*Relations économiques du secteur du travail protégé et adapté et ses donneurs d'ordre*» présente des recommandations à destination des structures du travail protégé et adapté et des donneurs d'ordre publics ou privés pour faciliter et renforcer leurs relations économiques.



« Cette norme est essentielle pour construire des partenariats solides et de confiance avec les ESAT/EA. Elle décrypte pas à pas la relation client-fournisseur. C'est avant tout une convention permettant la mise en place d'outils et d'actions permettant une démarche d'amélioration continue entre les deux parties ».

Magali MUNOZ, Direction des Affaires Sociales, MANPOWER



« La norme AFNOR est originale car elle ne donne pas d'obligations aux partenaires économiques mais une méthodologie de travail. Elle ne prétend pas résoudre toutes les difficultés mais permet de mieux se comprendre pour optimiser les relations business ».

Anne-Marie DUNET, Responsable diversité aux achats, ORANGE



« Cette norme est un formidable outil pour faciliter le développement de partenariats durables avec nos clients et ainsi garantir l'insertion par le travail des personnes en situation de handicap que nous accueillons. Elle donne les bases essentielles pour mener une démarche d'amélioration continue donnant confiance, à nos clients mais également à nous-mêmes dans nos capacités à monter en compétences ».

Daniel HAUGER, Président du Réseau Gesat

La norme NF X 50-842 est issue d'un travail collaboratif, impliquant l'ensemble des acteurs du travail protégé et adapté et le monde de l'entreprise privée et publique (ESAT-EA, groupements, associations gestionnaires, missions handicap, acheteurs, etc.).

RESUMÉ

Ce référentiel s'articule à la méthode PDCA (Planifier-Développer et mettre en œuvre-Contrôler-Agir) afin de faciliter la démarche de progrès et d'amélioration de la qualité des organisations au sein des structures du travail protégé et adapté et des entreprises donneuses d'ordres publiques ou privées. Il couvre toutes les étapes de la relation économique. Il s'applique aux : contrats commerciaux à but lucratif : prestations de services (donnant lieu ou pas à mise à disposition), sous-traitance, négoce, vente de production propre ; contrat non commerciaux : prêt de main d'œuvre exclusif, à but non lucratif¹.

MODALITES D'ACHAT

Prix public : 99,33 € HT

Prix Adhérent Gesat : 79.47 € HT

Achats groupés :

- 10 à 24 exemplaires : 20%
- 25 à 49 exemplaires : 25%
- 50 à 99 exemplaires : 30 %

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'une remise de 20% en saisissant le code promo :

GESATO

**Commande en ligne sur le site de l'AFNOR :
Rubrique Boutique/Norme et produit d'édition**

SOMMAIRE

Introduction et préambule méthodologique

1 Domaine d'application

2 Références normatives

3 Termes et définitions

4 Les bases et principes déontologiques d'une bonne relation

4.1 Les acteurs de l'écosystème

4.1.1 Les associations, fédérations d'associations ou de structures, les réseaux et groupements professionnels

4.1.2 Le secteur du travail protégé et adapté

4.1.3 Les donneurs d'ordre

4.2 Les bases d'une relation économique équitable (Étape "Planifier" du PDCA)

4.2.1 La confiance

4.2.2 Le respect

4.2.3 L'équité

4.2.4 Le professionnalisme

4.2.5 La valorisation

5 Les conditions d'une relation économique équitable (Étape "Planifier" du PDCA)

5.1 Une professionnalisation des relations commerciales

5.2 Les préconisations au donneur d'ordre

5.2.1 Les préalables à la rédaction du cahier des charges

5.2.2 Les recommandations sur la rédaction du cahier des charges

5.3 Les préconisations au prestataire

5.3.1 La traduction du cahier des charges en besoin

5.3.2 L'analyse de la faisabilité

5.3.3 L'évaluation des risques et des plus-values

5.4 L'élaboration de la réponse / devis

5.4.1 Les éléments à fournir

5.4.2 Le réflexe du travail en réseau

6 La sélection, la négociation et la contractualisation (Étape "Planifier" du PDCA)

6.1 La sélection et la négociation du prestataire

6.2 Les éléments contractuels et l'attestation d'unités bénéficiaires (UB)

6.2.1 Les éléments contractuels

6.2.2 L'attestation d'unités bénéficiaires (UB) ou d'unités déductibles

6.3 L'élaboration des contrats selon les types de prestation

6.3.1 Dans le cadre d'une sous-traitance

6.3.2 Dans le cadre d'une sous-traitance sur site

6.3.3 Dans le cadre d'une prestation de service

6.3.4 Dans le cadre d'une prestation de service sur site

6.3.5 Dans le cadre de prêt de main d'œuvre / mise à disposition

6.4 Les autres modes de partenariat

7 Le pilotage de la réalisation de la prestation (Étape "Développer et mettre en œuvre" du PDCA)

7.1 Les recommandations générales

7.2 La dimension organisationnelle de la gestion de projet

7.3 La dimension managériale de la gestion de projet

7.4 Le suivi du projet (Étape "Contrôle" du PDCA)

8 La pérennisation de la relation (Étape "Agir" du PDCA)

Annexes

Plus d'information : Aurélie BERLIOZ, Gesat - 01 75 44 90 04 / aurelie.berlioz@reseau-gesat.com

ⁱ Le présent document prend en compte et réaffirme la nécessité des dimensions sociales et médico-sociales, mais se limite à la relation économique. Les recommandations présentées dans ce document ne sont pas destinées ni appropriées à des fins de certification. Toute offre de ou affirmation de certification par rapport à cette norme serait une représentation non conforme à l'esprit qui a guidé son élaboration, faite pour faciliter de renforcer la relation économique entre les parties prenantes.